

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Réunion du 23 octobre 2017
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG**

La séance est ouverte à 9 h 16 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

Présents :

. Vice-présidents :

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF

. Membres :

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Cécile DELATTRE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Excusés :

Madame Françoise BEY, (*ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER*),
Madame Françoise BUFFET

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 2009, ainsi qu'à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Départemental, il appartient au président du Conseil Départemental de rendre compte, **dès l'ouverture de la séance**, de l'inscription de **trois documents modificatifs** à l'ordre du jour.

Les deux premiers documents ont été transmis aux élus par voie électronique le mercredi 18 octobre 2017. Une version papier des trois documents est diffusée sur table.

ANNEXES MODIFICATIVES N° 2 et 3 AU RAPPORT N° CD/2017/051 – Proposition des dotations de fonctionnement des collèges publics pour 2018 et des tarifs 2018 des restaurants scolaires ayant une cuisine de production

PROPOSITION MODIFICATIVE AU RAPPORT N° CD/2017/53 - Projet de décision budgétaire modificative n°2 (DM2) pour 2017

*

En application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil Départemental, le président demande aux membres de l'Assemblée d'indiquer parmi les seize rapports inscrits à l'ordre du jour, ceux à propos desquels ils souhaitent intervenir.

Huit rapports (n° CD/2017/**048, 049, 050, 051, 053, 061, 062 et 063**) sont "réservés" pour faire l'objet de débats avant leur vote.

Les huit autres rapports (n° CD/2017/**052, 054, 055, 056, 057, 058, 059 et 060**) sont traités en début de séance selon la procédure de "vote sans discussion", et sont mis aux voix après lecture de leur intitulé.

*

* *

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage : N° CD/2017/054, 052, 055, 056, 057, 058, 059 et 060.

*

* *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER),
Mme Françoise BUFFET, excusées.*

N° CD/2017/054 - 010 - Gestion Financière

Proposition d'augmentation et de diminution d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Mise à jour des échéanciers de crédits de paiement (CP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) sur la période 2017-2020 de l'ensemble des AP et AE, tels que figurant en annexe du projet de décision modificative 2 de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/052 - 735 - Développement de l'habitat social

PDH - Proposition d'approbation d'une fusion entre la SIBAR et La Strasbourgeoise Habitat

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve la fusion entre la SIBAR et La Strasbourgeoise Habitat ;
- autorise les représentants du Département siégeant aux conseils d'administration de La Strasbourgeoise Habitat et de la SIBAR à se prononcer favorablement sur la fusion ;
- approuve l'échange des actions de La Strasbourgeoise Habitat détenues par le Département contre des actions de la SIBAR et autorise le Président à signer tous les documents officialisant cet échange.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/055 - 040 - Ressources humaines

Présentation du Nouveau programme d'accès à l'emploi titulaire en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique - Liste complémentaire

Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales, suite à l'avis favorable du Comité Technique réuni le 3 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- adopte le programme d'accès à l'emploi titulaire (liste complémentaire) joint en annexe ;
- autorise le président du Conseil Départemental à passer les actes nécessaires à la mise en œuvre du programme approuvés par l'organe délibérant de la collectivité le 8 décembre 2016 (CD/2016/187).

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/056 - 040 - Ressources humaines

**Participation à la protection sociale complémentaire - Part
Prévoyance**

Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales, suite à l'avis favorable du Comité Technique du 3 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide de fixer à 20€ mensuels bruts par agent le montant de la participation forfaitaire du Département au titre de la Prévoyance pour les agents ayant adhéré à la convention de participation.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/057 - 040 - Ressources humaines

**Proposition d'approbation des modalités de prise en charge
des déplacements professionnels et de formation des agents**

Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales, suite à l'avis favorable du Comité Technique réuni le 3 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide de fixer les modalités de prise en charge des frais de déplacements professionnels et de formation des agents tels que synthétisés dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/058 - 040 - Ressources humaines

**Proposition d'ajustement du tableau des emplois du
Département du Bas-Rhin**

Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

1) La création des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

- Adjoint administratifs territoriaux : 3
- Agents de maîtrise territoriaux : 1
- Animateurs territoriaux : 1
- Assistants territoriaux socio-éducatifs : 10
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques : 1
- Attachés territoriaux : 8
- Conseillers socio-éducatifs territoriaux : 3
- Infirmiers en soins généraux territoriaux : 2
- Rédacteurs territoriaux : 4
- Techniciens territoriaux : 3
- Techniciens paramédicaux territoriaux : 1 ;

2) La suppression des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

- Adjoint techniques territoriaux des établissements d'enseignement : 4
- Adjoint techniques territoriaux : 1
- Adjoint territoriaux du patrimoine : 1
- Ingénieurs territoriaux : 1
- Médecins territoriaux : 1 ;

3) De procéder à l'ajustement correspondant du tableau des emplois.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/059 - 000 - Administration générale

Proposition d'exonération de CVAE et de taxe foncière sur les propriétés bâties dans la zone de restructuration de la défense de DRACHENBRONN-BIRLENBACH

- au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :

Vu l'article 1466 A du Code général des impôts ;

Vu l'article 1586 nonies du Code général des impôts ;

Vu l'arrêté modificatif du 2 novembre 2016 relatif à la délimitation des zones de restructuration de la défense ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'exonérer de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la valeur ajoutée des créations et extensions d'établissements réalisées dans la zone de restructuration de la défense de Drachenbronn-Birlenbach.

- au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

Vu l'article 1383 I du Code général des impôts ;

Vu l'article 1466 A I quinquies du Code général des impôts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les immeubles situés dans la zone de restructuration de la défense de Drachenbronn-Birlenbach et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue au I quinquies de l'article 1466 A du code général des impôts.

- charge le président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/060 - 010 - Gestion Financière

Proposition d'attribution à la Communauté de Communes du Pays Rhénan de la part à la charge du Département du coût de mesures liées à la mise en place du Plan de prévention des risques technologiques de HERRLISHEIM

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'attribuer 11 323,85 € à la Communauté de Communes du Pays Rhénan, conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2014 instituant le Plan de prévention des risques technologiques de Herrlisheim.

Adopté à l'unanimité

Rapports appelés par ordre de passage : (N° CD/2017/048, 053,049, 050, 051, 061, 062 et 063).

*
* * *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER),
Mme Françoise BUFFET, excusées.*

N° CD/2017/048 - 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Proposition de "Déclaration d'intention commune" de
coopération entre le Land de Bavière, le Parlement Européen
et le Département du Bas-Rhin**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental, décide du principe d'une "Déclaration d'intention commune" de coopération avec le Land de Bavière et le Parlement Européen et de donner compétence à la Commission Permanente pour approuver les termes d'une future convention de partenariat tripartite.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/053 - 010 - Gestion Financière

**Projet de décision budgétaire modificative n° 2 (DM2) pour
2017**

Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le projet de DM2 pour l'exercice 2017 et en arrête les chiffres définitifs du budget principal et des budgets annexes tels qu'ils figurent au projet ;
- décide de fixer, pour le Foyer de l'enfance, le montant de la dotation globalisée 2017 à 12 807 783 € et le prix de journée à 171,74 € ;
- décide, pour le Foyer de l'enfance, une reprise de provision pour risques à hauteur de 6 000 € pour la couverture des contributions patronales versées à la CNRACL afférentes à des validations de services contractuels ;
- décide d'arrêter les tarifs des produits encaissés par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin, conformément à l'annexe jointe ; ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} novembre 2017 ;
- décide d'effectuer les écritures d'ordre budgétaires suivantes afin de solder l'avance remboursable versée en 1977 à l'hôpital psychiatrique d'Erstein (fiche d'inventaire MAN4421) : émission d'un titre au compte 27638 (chapitre 041) à hauteur de 473 271,27 € et émission d'un mandat au compte 204412 (chapitre 041) à hauteur de 473 271,27 € ;

- décide de prendre en charge les rémunérations et cotisations sociales des agents mis à disposition de l'ATIP durant leurs absences supérieures à 15 jours consécutifs pour un montant fixé à 90 000 € en 2017 ;
- décide d'accorder des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 47 353,67 € ;
- décide d'admettre en non-valeurs :
 - . au titre de la taxe départementale pour les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), un montant de 1 003 €,
 - . au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant de 4 254 € ;
- décide d'admettre en non-valeur :
 - . le budget principal : 320 970,68 € sans TVA et 24 983,62 € pour les créances éteintes,
 - . le budget du Parc Départemental d'Erstein : 3 168 €,
 - . le budget du Foyer de l'enfance : 51 €,
 - . le budget du Laboratoire départemental d'analyses : 881 €,
 - . le budget du Vaisseau : 126 €,
 - . le budget du Parc des Véhicules : 1 220 € ;
- décide d'attribuer au Payeur départemental l'indemnité pour un montant de 8 334,52 € au titre de l'année 2017 ;
- autorise le Payeur Départemental à procéder aux écritures de régularisation par opérations d'ordre non budgétaires conformément aux tableaux joints en annexe.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/049 - 705 - Gestion des routes départementales

Proposition de délégation partielle de la compétence voirie du Département du Bas-Rhin à la Communauté de Communes du canton d'ERSTEIN pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD1083 - Délégation à la Commission Permanente pour les procédures de concertation préalable en application de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de déléguer partiellement sa compétence "voirie" à la Communauté de Communes du canton d'Erstein, sur le périmètre défini dans le plan joint en annexe de la convention, dans le cadre du projet porté par la Communauté de Communes d'aménager un carrefour giratoire sur la RD1083, un passage souterrain piétons/cyclistes sous la RD1083 et une piste cyclable, au droit du Parc d'Activités des Nations ;

- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département et la Communauté de Communes du canton d'Erstein déterminant l'étendue de la délégation, sa durée, ses conditions financières et ses modalités d'exécution ;
- autorise son président à signer cette convention de délégation partielle de sa compétence voirie ;
- décide de déléguer à la Commission Permanente les décisions relatives à la procédure de concertation préalable à mener en application de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/050 - 470 - Accueil des enfants en établissements

Proposition de mise en œuvre, à titre expérimental, d'une nouvelle offre de 40 places de mise à l'abri mère-enfant, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et d'approbation du projet de convention y afférant

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de mettre en œuvre à titre expérimental une offre de 40 places de mise à l'abri mère-enfant ;
- approuve les termes du projet de convention cadre à conclure avec l'Etat, joint à la présente délibération, pour la création de 40 places de mise à l'abri mères-enfants au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Association Home Protestant, joint à la présente délibération précisant les modalités de mise en œuvre attendues ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer la convention cadre à conclure avec l'Etat et la convention de partenariat à conclure avec l'association Home Protestant ;
- décide que pour l'année 2017, l'engagement financier s'élèvera à 41 416 €.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER), Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF), excusés.

N° CD/2017/051 - 520 - *Gestion des collèges*

Proposition des dotations de fonctionnement des collèges publics pour 2018 et des tarifs 2018 des restaurants scolaires ayant une cuisine de production

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les termes du projet de notice explicative nommée "collèges publics notice technique orientations 2018" joint en annexe 1, comprenant les rubriques suivantes :
 - dotation globale de fonctionnement 2018,
 - contribution départementale pour l'Éducation Physique et Sportive,
 - tarification de la restauration scolaire,
 - logements de fonction,
 - occupation des locaux scolaires par les utilisateurs extérieurs,
 - participation financière aux classes de découverte,
 - inscriptions budgétaires et comptables ;

- décide des critères de calcul des dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2018 :
 - maintien le mode de calcul de la dotation de viabilisation qui attribue à chaque collège une consommation de référence pour chaque fluide (chauffage, eau, électricité) établit sur la base de la nouvelle période 2014, 2015 et 2016 ;
 - maintien à 70% la part de la contribution aux charges communes à affecter à la viabilisation (pour les demi-pensions et internats) ;
 - décide de maintenir à 62 € par élève la part variable de la dotation "autres dépenses de fonctionnement" à raison d'une valeur de 1 point par élève pour les collégiens scolarisés en section d'enseignement générale et à raison d'une valeur de 1,5 points par élève pour les collégiens scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (ALLOPHONES) et en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ;
 - décide de maintenir à 1,85 € par mètre carré la dotation d'entretien pour la part proportionnelle à la superficie ;
 - décide de maintenir le barème suivant de la dotation d'entretien pour la part forfaitaire afférent aux "petits travaux et contrats d'entretien obligatoires" :
 - collège de moins de 4 200 m² : 6 000 €,
 - collège de 4 200 à 6 500 m² : 6 375 €,
 - collège de 6 501 à 10 000 m² : 6 750 €,
 - collège de plus de 10 000 m² : 7 125,
 - Ecole Européenne de Strasbourg : 1 142 € ;
 - de procéder à une réfaction sur la dotation globale de fonctionnement calculée pour 2018 en application du principe suivant :
 - pour les établissements disposant de plus de 3 mois de fonds de roulement hors stock, la dotation de fonctionnement 2018 est proposée en diminution du montant de leurs fonds de réserves supérieurs à 3 mois de fonds de roulement hors stock, constatés au 31 décembre 2016,
 - les autres établissements se verraient notifier la dotation telle que calculée.

En application des critères énoncés ci-dessus, le montant total des dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2018, s'établit conformément aux tableaux joints en annexe 2.

- décide d'attribuer à l'Ecole Européenne de Strasbourg une dotation de fonctionnement pour le contrat multi-service pour l'année 2018 d'un montant de 79 333 € pour la période du 1er janvier 2018 au 31 juillet 2018 ; le complément fera l'objet d'un vote ultérieur une fois le nouveau contrat notifié ;
- décide de verser, sur appels de fonds au budget annexe de la Ville de Strasbourg, la quote-part des contributions liées aux charges de fonctionnement et d'investissement engagées par la Ville de Strasbourg pour le compte du Département du Bas-Rhin, dans la limite des crédits votés au budget 2018 ;
- décide de fixer les tarifs 2018 des restaurants scolaires pour chacun des collèges publics disposant d'une cuisine de production, tels qu'ils figurent au tableau joint en annexe 3, en application des critères qu'il a fixés par délibération n° CG/2009/32 du 22 juin 2009 et n° CD/2017/030 du 19/06/2017.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/061 - 050 - Fonctionnement de l'Assemblée

Propositions d'évolution concernant les instances de gouvernance du Conseil Départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de la création de vice-présidences de commission du Conseil Départemental ;
- approuve les propositions de modifications apportées au Chapitre IV, articles 40 et 43 du règlement intérieur ;
- approuve les listes des périmètres et des membres de commissions thématiques, jointes en annexes à la présente délibération ;
- approuve la nomination des conseillers départementaux, dont la liste et les attributions sont jointes en annexe, en tant que vice-président-e-s de Commissions ;
- prend acte de la démission de Monsieur Jean-Louis HOERLE, conseiller départemental, membre suppléant de la CAO et prend acte de la composition de la CAO suite à cette démission, dans la continuité de la délibération prise le 2 avril 2015 (CD/2015/3) :
 - . Membres titulaires de la CAO : M. Erbs, M. Buger, Mme Thomas, Mme Pfersdorff, Mme Bey,
 - . Membres suppléants de la CAO : M. Zaegel, Mme Eschlimann, Mme Mozziconacci, M. Oehler ;

- décide de déléguer à la Commission Permanente :

- . la présentation et approbation des rapports prévus à l'article L 1524-5 du CGCT,
- . le compte rendu par le président, des délégations qui lui ont été confiées par l'Assemblée départementale dans différentes matières, en application du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/062 - 000 - Administration générale

Proposition de communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental donne acte au président, de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion du Département du Bas-Rhin pour les exercices 2011 et suivants.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER), Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF), excusés, ainsi que M. Vincent DEBES.

N° CD/2017/063 - 010 - Gestion Financière

Proposition d'orientations budgétaires 2018

Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales, et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental donne acte à son président du débat d'orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité

* *
*

✧ **DIVERS**

- **Rapport N° CD/2017/048** : *Coopération transfrontalière, européenne et internationale - Proposition de "Déclaration d'intention commune" de coopération entre le Land de Bavière, le Parlement Européen et le Département du Bas-Rhin.*

Interventions : Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER

- **Rapport N° CD/2017/049** : *Gestion des routes départementales - Proposition de délégation partielle de la compétence voirie du Département du Bas-Rhin à la Communauté de Communes du canton d'ERSTEIN pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD1083 - Délégation à la Commission Permanente pour les procédures de concertation préalable en application de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme.*

Interventions : M. Denis SCHULTZ, M. Frédéric BIERRY

- **Rapport N° CD/2017/050** : *Accueil des enfants en établissements - Proposition de mise en œuvre, à titre expérimental, d'une nouvelle offre de 40 places de mise à l'abri mère-enfant, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et d'approbation du projet de convention y afférant.*

Interventions : Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, M. Philippe MEYER (rapporteur), M. Frédéric BIERRY.

- **Rapport N° CD/2017/051** : *Gestion des collèges - Proposition des dotations de fonctionnement des collèges publics pour 2018 et des tarifs 2018 des restaurants scolaires ayant une cuisine de production.*

Interventions : M. Serge OEHLER, Mme Suzanne KEMPF, M. Olivier BITZ, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Philippe MEYER (rapporteur), M. Frédéric BIERRY

Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER), M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF et M. Serge OEHLER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/052** : *Développement de l'habitat social - PDH - Proposition d'approbation d'une fusion entre la SIBAR et La Strasbourgeoise Habitat.*

Mme Nathalie ERNST, membre du conseil d'administration et actionnaire de la SIBAR, M. Jean-Philippe MAURER et M. Etienne WOLF, membres du conseil d'administration et actionnaires de la Strasbourgeoise Habitat ainsi que M. Jean-Louis HOERLE, membre du conseil d'administration, actionnaire de la Strasbourgeoise Habitat et de la SIBAR, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/053** : *Gestion Financière - Projet de décision budgétaire modificative n° 2 (DM2) pour 2017.*

Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER), M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF et M. Serge OEHLER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/054** : *Gestion Financière : Proposition d'augmentation et de diminution d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Mise à jour des échéanciers de crédits de paiement (CP).*

Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER), M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF et M. Serge OEHLER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/060** : *Gestion Financière - Proposition d'attribution à la Communauté de Communes du Pays Rhénan de la part à la charge du Département du coût de mesures liées à la mise en place du Plan de prévention des risques technologiques de HERRLISHEIM*

M. Denis HOMMEL, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan et délégué à l'aménagement de l'espace, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/061** : *Fonctionnement de l'Assemblée - Propositions d'évolution concernant les instances de gouvernance du Conseil Départemental.*

Mme Frédérique MOZZICONACCI dépose un amendement dans le cadre de ce rapport afin de faire partie de la Commission de l'attractivité, du développement du département et relations institutionnelles. Cet amendement est approuvé en séance par l'Assemblée.

Autres interventions : Mme Françoise PFERSDORFF, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER (rapporteur), M. BIERRY, Mme Alfonsa ALFANO, M. Denis SCHULTZ.

- **Rapport N° CD/2017/062** : *Administration générale - Proposition de communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.*

Intervention : Mme Isabelle DOLLINGER

L'Assemblée prend acte des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

- **Rapport N° CD/2017/063** : *Gestion Financière - Proposition d'orientations budgétaires 2018.*

Interventions : M. Olivier BITZ, Mme Suzanne KEMPF, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Jean-Philippe MAURER, M. Bernard FISCHER (rapporteur), M. Frédéric BIERRY.

L'Assemblée prend acte des orientations budgétaires 2018.

*
* *

✧ **CALENDRIER**

Les prochaines réunions de la **Commission Permanente** auront lieu les **lundi 6 novembre et 4 décembre 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

Le Conseil Départemental se réunira en **Séance plénière** les **lundi 20 novembre et 11 décembre 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

* *
*

La séance est levée à 11 H 58.

Le Président,



Frédéric BIERRY